



Juriste spécialisé en droit de l'environnement



> Les missions :

Le juriste spécialisé dans les domaines de l'environnement suit la réglementation applicable afin d'en définir les applications concrètes pour les industriels et collectivités locales.

Il doit être capable de définir ses sources d'information, de les traiter et de les rendre intelligibles pour les opérationnels du reste de l'organisation. Ainsi, il peut être un conseil précieux pour accompagner des projets nécessitant la prise en compte du facteur environnement.

> Le niveau de formation :

Il justifiera d'un BAC + 5 avec un DESS ou DEA spécialisé dans les domaines de l'environnement.



> Le salaire

Le salaire de départ oscille entre 1 372 euros et 1 524 euros nets mensuels.



> Les employeurs

- Les services juridiques des entreprises (industrielles ou de services) ou les collectivités locales
- Les services d'éditions juridiques
- Les cabinets d'avocats spécialisés



> Les qualités et les compétences requises

- Capacité à réaliser de la veille
- Capacité rédactionnelle
- Autonomie de travail
- Capacité à communiquer
- Rigueur et curiosité
- Organisation du travail



> Les débouchés

La prise en compte du risque environnement par les entreprises notamment accroît fortement les débouchés pour ce type de profil.



> Pour en savoir plus

Association des juristes en droit de l'environnement
AJDE - 12 place du Panthéon - 75231 Paris Cedex 05 - <http://www.ajde.org>

> Pour aller plus loin dans le projet

Les conseillers d'orientation/psychologues des centres d'information et d'orientation (CIO) ou des établissements scolaires sont disponibles pour accompagner les porteurs de projets. Les services universitaires d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO) implantés dans les universités proposent aux étudiants un important fond documentaire, des conseils pour l'orientation, et une aide à l'insertion professionnelle.
Annuaire des CIO en France : <http://www.education.gouv.fr/orient/listcio.htm>
Annuaire des SCUIO en France : http://www.onisep.fr/national/ou_informer/html/cio_paio_ml_scuio/minihome.htm

Source : Envirodroit.net